

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1348

31 mai 2012

SOMMAIRE

88 St. James Street S.à r.l.	64682	Pan-Holding	64694
Arruba S.à r.l.	64681	Parish Capital Luxembourg Holdings II-A, S.à r.l.	64680
Companhia Preferencial de Varejo	64658	Parsector S.A., SPF	64694
De Läbbel a.s.b.l.	64703	Pentavest S.à r.l.	64697
Domus Medica Liegi Service 88 S.à r.l.	64686	Pictet Global Selection Fund Management (Luxembourg) S.A.	64693
Elmar Klein S.à r.l.	64691	Postal-Urion S.à r.l.	64694
Equizia S.à r.l.	64686	P.R.C.C. LUX S.A.	64692
Lion-Intergestion	64702	Pure Invest S.A.	64695
Lone Pine Management S.A.	64686	R-Distribution	64695
Maruska S.à r.l.	64686	Reales Holding S.à r.l.	64695
MegaFon Luxembourg S.à r.l.	64688	Real Estate International S.A.	64696
Oaxa S.A.	64680	Regus Enterprises	64695
OCM Luxembourg POF IV AIF (Delaware) S.à r.l.	64685	Regus No. 1	64702
OCM Luxembourg POF IV Herkules Hol- dings S.à r.l.	64688	Regus No.2	64696
OI-Clothing S.A.	64688	Rock UK Real Estate Holdings S.à r.l.	64669
OI-Newco 1 S.A.	64689	Schiff Invest S.A.	64693
OI-Perfume S.A.	64689	Telenet Luxembourg Finance Center S.à r.l.	64690
OTTAWA (Luxembourg) S.à r.l.	64689	The Swatch Group Re (Luxembourg) S.A.	64694
OTTAWA (Luxembourg) S.à r.l.	64692	Vide S.A.	64696
Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l.	64680	Waren S.A.	64688
Pan-Holding	64693	Zantek Capital S.A.	64677
Pan-Holding	64693		

Companhia Preferencial de Varejo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 104.403.941,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.181.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, the twenty-seventh day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Companhia Preferencial de Varejo, LLC, a limited liability company (LLC) incorporated and organized under the laws of the state of Texas, United States of America, having its registered office at 350, North St. Paul Street, Dallas, Texas 75201, United States of America (the Company).

THERE APPEARED:

Maniro Limited, a limited company incorporated under the laws of the Commonwealth of Bahamas having its registered office at Shirley & Charlotte Streets, Bahamas Financial Center, 4th floor, Nassau, Bahamas,

hereby represented by Nicolas Marchand, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Santa Venerina Inv. & Arbitrage Limited, a limited company incorporated under the laws of the Commonwealth of Bahamas, having its registered office at Shirley & Charlotte Streets, Bahamas Financial Center, 4th floor, Nassau, Bahamas,

hereby represented by Nadège Le Gouellec, avocate, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Santa Marcelina Inv. & Arbitrage Limited, a limited company incorporated under the laws of the Commonwealth of Bahamas, having its registered office at Shirley & Charlotte Streets, Bahamas Financial Center, 4th floor, Nassau, Bahamas,

hereby represented by Nicolas Marchand, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, as represented above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the entire membership interests of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that pursuant to (i) a written consent of the Sole Manager of the Company validly adopted on March 21, 2012, (ii) a plan of conversion dated March 27, 2012 and (iii) a certificate of conversion, copies of which shall remain annexed to the present deed, it has been resolved to transfer the registered office, principal establishment, central administration and place of management of the Company from the state of Texas, United States of America to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the state of Texas, United States of America, to give effect to that resolution have been duly performed;

III. that it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of February 29, 2012, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company (the Closing Accounts), and (ii) from a certificate of the management of the Company dated March 26, 2012, that since the date of the Closing Accounts and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the Closing Accounts have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof (the Management Certificate). A copy of the Closing Accounts and the Management Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

IV. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office, principal establishment, central administration and place of management of the Company from the state of Texas, United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from the date of the Meeting, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Companhia Preferencial de Varejo and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment, central administration and place of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg;

3. Approval of the Company's opening balance sheet and confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended;

5. Creation and allocation to the legal reserve;

6. Acknowledgment of the resignation of the current manager of the Company and granting of full discharge for the performance of its duties as manager of the Company from the date of its appointment until the date of resignation;

7. Appointments of managers;

8. Establishment of the registered office, principal establishment, central administration and place of management of the Company at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

9. Miscellaneous.

V. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office, principal establishment, central administration and place of management of the Company from the state of Texas, United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the date of the present deed, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance.

The Meeting further declares that all formalities required under the laws of the state of Texas, United States of America to give effect to such transfer have been duly performed, evidence of which have been provided to the undersigned notary.

Second resolution

The Meeting resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Companhia Preferencial de Varejo, accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge the Closing Accounts.

The valuation of the assets and liabilities of the Company is evidenced to the undersigned notary by, inter alia, (i) the Closing Accounts and (ii) the Management Certificate from which it results that:

- "all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet as per February 29, 2012;
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the net worth of the assets and liabilities of the Company per the attached balance sheet is valued at least at one billion, two hundred and fifty six million, nine hundred and five thousand, eight hundred and sixty one United States Dollars and forty-seven cents of United States Dollars (USD 1,256,905,861.47-), and since the date of said balance sheet no material changes have occurred no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per February 29, 2012, have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof; and

- there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer, with full legal continuance of the Company from the state of Texas, United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg".

The Meeting records that the description, consistency and allocation of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company results from the Closing Accounts.

The Meeting resolves to approve the Company's opening balance sheet mirroring the Closing Accounts of the Company reflecting the financial situation of the Company before the transfer from the state of Texas, United States of America, to the Grand Duchy of Luxembourg, a copy of it shall remain attached to the present deed.

The Meeting states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall as from now on read as follows:

I. Object – Denomination – Registered office – Duration

Art. 1. There is hereby established a "société à responsabilité limitée" which will be governed by the Luxembourg laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time as well as by the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the company is Companhia Preferencial de Varejo.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form, except by way of public offer.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 6. The bankruptcy or the insolvency of the sole shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders do not trigger the dissolution of the company.

II. Capital – Shares

Art. 7. The capital of the company is fixed at hundred four million four hundred three thousand nine hundred forty-one United States Dollars (USD 104,403,941.-) divided into ten thousand (10,000) shares without designation of par value.

Art. 8. Shares can be freely transferred by the sole shareholder, as long as there is only one shareholder.

In case there is more than one shareholder, shares are freely transferable among shareholders.

Transfers of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

For all other matters pertaining to transfers of shares, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

III. Management – Representation

Art. 9. The company is managed by a board of managers consisting of at least three members, whether shareholders or not. At least one of these members shall be designated as a category A manager, the others being designated as category B managers.

The managers are appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which may at any time remove them.

Their term and remuneration is fixed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

The office of a manager shall be vacated if:

- I. he resigns his office by notice to the company, or
- II. he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- III. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- IV. he is removed from office by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

Art. 10. The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request at the place indicated in the convening notice which shall be, in principle, in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

No notice shall be required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented by virtue of a proxy. Representation may only occur by virtue of a proxy meeting all of the following conditions:

- I. a proxy may only be given in respect of a specific meeting of the board of managers; and
- II. such proxy must be in writing and it must reproduce the agenda of such meeting; and
- III. the proxyholder must be a manager.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Art. 11. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of managers.

The board of managers is authorized to proceed to the payment of interim dividends subject to the following conditions:

- I. interim accounts are drawn up by the board of managers;
- II. these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- III. the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;
- IV. the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- V. where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 12. The Company will be bound in any circumstances, except regarding matters provided under article 13, by (i) the joint signatures of any two (2) category A manager or (ii) the joint signature of one (1) category A manager and one (1) category B manager unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the manager(s) pursuant to the present articles of association.

Art. 13. The company may only decide on the matters listed below through a resolution of the board of managers. The approval of a resolution of the board of managers on those matters will require the affirmative vote of all category A members of the board of managers:

I. Acquisition, alienation, assignment, transfer, encumbrance or disposition of real estate, for any reason, by the company, as well as any grant by the company of security or guarantees of any nature for its own or third parties' obligations in any amount (including without limitation the grant of personal guarantees such as aval guarantee (aval) or surety (fiança)), and any consent of the company, as may be required in its capacity as shareholder or director, to the entering into such transaction by any company controlled, directly or indirectly, by the company (Controlled Company);

II. Assumption of any financings or loans;

III. The entering into, change to, or termination of, any contract, agreement or transaction of any nature related to the company that, in a single transaction or series of related transactions carried out over a period of 12 (twelve) successive months, involves a total amount greater than 1% (one percent) of the net asset value of the company;

IV. Any consent of the company, as may be required in its capacity as shareholder or director, as to the entering into, change to, or termination of, any contract, agreement or transaction of any nature between any Controlled Company, on one side, and, on the other, (i) any company or other type of institution that is directly or indirectly controlled by the Controlled Company in question; or (ii) any company or other type of institution that directly or indirectly controls or participates in the control of the Controlled Company in question; or

(iii) any company or other type of institution that is directly or indirectly controlled by the same company(ies) and/or other type(s) of institution that control(s) the Controlled Company in question;

V. Nomination of the officer(s) or representative(s) who shall represent the company and/or any consent of the company, as may be required in its capacity as shareholder or director, to the nomination of an officer or representative by any Controlled Companies (i) at shareholders' meetings, shareholders' meetings and/or in amendments to the articles of Incorporation of any of its respective controlled companies and/or the successors of such controlled companies, as well as (ii) in any other act or instrument executed by the company and/or by any of the Controlled Companies in their capacity as partner, shareholder, shareholder, consortium member or holder of any participation or economic or institutional interest in other companies, institutions or undertakings;

VI. Participation by the company and/or any consent of the company, as may be required in its capacity as shareholder or director, to the participation of any Controlled Company in other new or existing companies, institutions or undertakings in Brazil, Luxembourg or abroad, as partner, shareholder, shareholder, consortium member or holder of any

participation or economic or institutional interest, including participation in shareholders' agreements, consortia, joint ventures, investment agreements or any other type of agreement of incorporation and/or institutional participation.

Art. 14. The board of managers may give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 15. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

IV. Supervision

Art. 16. The company is supervised by one or several statutory auditors, when so required by the Law, appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

V. Shareholder(s)

Art. 17. The sole shareholder shall exercise all the powers vested in the general meeting of the shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of manager(s) shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held, in principle, in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

VI. Financial year – Profits – Reserves

Art. 18. The financial year of the company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 19. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortization and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

VII. Liquidation – Dissolution

Art. 20. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the sole shareholder or, as the case may be, by the meeting of shareholders at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

VIII. Varia

Art. 21. The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

Fifth resolution

The Meeting acknowledges and confirms that the Closing Accounts of the Company shows net profits in an amount of seven hundred fourteen million, five hundred sixty-seven thousand, twenty-four United States Dollars (USD 714,567,024.-) (the Profits).

The Meeting acknowledges the terms of article 197, 4th indent, of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended which provides that:

“(…). Each year, at least one-twentieth of the net profits shall be allocated to the creation of a reserve; the allocation shall cease to be compulsory when the reserve has reached an amount equal to one-tenth of the corporate capital, but shall again become compulsory if the reserve falls below such one-tenth” (the Legal Reserve).

The Meeting resolves to allocate ten million, four hundred forty thousand, three hundred ninety-four United States Dollars and ten cents of United States Dollars (USD 10,440,394.1-) of the Profits to the Legal Reserve, which is therefore duly and fully constituted.

Sixth resolution

The Meeting resolves to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of the current manager of the Company in duty before the transfer from the state of Texas, United States of America, to the Grand Duchy of Luxembourg from its positions as manager of the Company and grant it full discharge for the performance of its duties as from the date of their appointment as manager of the Company until the date of resignation.

The Meeting further resolves to appoint the following persons, with immediate effect, for an undetermined duration:

- Mr. Jorge Paulo Lemann, businessman, born in Rio de Janeiro, Brazil, on August 26, 1939, residing at Redingstrasse 4, 9000 St Gallen, Switzerland, as category A manager of the Company;
- Mr. Carlos Alberto da Veiga Sicupira, businessman, born on May 1, 1948 in Rio de Janeiro, Brazil, residing at address at 4, Redingstrasse, 4th floor, CH-9000, St Gallen, Switzerland, as category A manager of the Company;
- Mr. Marcel Herrmann Telles, businessman, born on February 23, 1950 in Rio de Janeiro, Brazil, and residing at 4, Redingstrasse, 4th floor, CH-9000, St Gallen, Switzerland, as category A manager of the Company;
- Mr. Roberto Moses Thompson Motta, businessman, born in Rio de Janeiro, Brazil, on November 6, 1957, residing at PO Box SP 61335, Harbour Colony, Nassau, New Providence, Bahamas, as category B manager of the Company; and
- Mr. Richardus Eduardus Johannes, born in Amsterdam, the Netherlands on September 12, 1960, and with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as category B manager of the Company.

Seventh resolution

The Meeting resolves to establish the registered office, principal establishment, central administration and place of management of the Company at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Companhia Preferencial de Varejo, LLC, une société à responsabilité limitée (LLC) constituée et régie par les lois de l'Etat du Texas, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 350, North St. Paul Street, Dallas, Texas 75201, Etats-Unis d'Amérique (la Société).

ONT COMPARU:

Maniro Limited, une société constituée selon les lois du Commonwealth des Bahamas, dont le siège social se situe Shirley & Charlotte Streets, Bahamas Financial Center, 4^e étage, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Nicolas Marchand, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Santa Venerina Inv. & Arbitrage Limited, une société constituée selon les lois du Commonwealth des Bahamas, dont le siège social se situe à Shirley & Charlotte Streets, Bahamas Financial Center, 4^e étage, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Nadège Le Gouellec, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Santa Marcelina Inv. & Arbitrage Limited, une société constituée selon les lois du Commonwealth des Bahamas, dont le siège social se situe à Shirley & Charlotte Streets, Bahamas Financial Center, 4^e étage, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Nicolas Marchand, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'intégralité du capital de la Société est dûment représentée à la présente assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. que par (i) consentement écrit du gérant unique de la Société valablement adopté le 21 mars 2012, (ii) un plan de conversion daté du 27 mars 2012 et (iii) un certificat de conversion, dont des copies resteront annexées au présent acte, il a été décidé de transférer son siège social, l'établissement principal, l'administration centrale et le siège de gestion de la Société de l'état du Texas, Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date des présentes sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités requises selon les lois de l'état du Texas afin de donner effet à cette décision ont été dûment accomplies;

III. qu'il ressort (i) d'un bilan de la Société, qu'au 29 février 2012, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société (les Comptes de Clôture), et (ii) d'un certificat de la gérance de la Société daté du 26 mars 2012, que depuis la date des Comptes de Clôture et à compter de la date des présentes, aucun changement matériel dans l'activité de la Société et ses affaires n'a eu lieu qui aurait entraîné que les Comptes de Clôture soient devenus matériellement incorrects et ne reflètent plus une vision réelle et juste de la situation de la Société à la date des présentes (le Certificat de Gestion). Une copie des Comptes de Clôture et du Certificat de Gestion, après avoir été signées ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

IV. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du siège de gestion de la Société de l'état du Texas, Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de l'Assemblée, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Companhia Preferencial de Varejo et acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du siège de gestion de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

3. Approbation du bilan d'ouverture de la Société et confirmation de la description et de la cohérence de tous les actifs et passifs de la Société et du capital social émis et libéré de la Société;

4. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de les rendre conformes au droit luxembourgeois, en raison du changement de nationalité de la Société qui devient une société de droit luxembourgeois, soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée;

5. Création et affectation à la réserve légale;

6. Prise d'acte de la démission du gérant actuel de la Société et octroi d'une décharge pleine et entière pour l'exécution de ses fonctions en tant que gérant de la Société depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission;

7. Nomination des gérants;

8. Etablissement siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du siège de gestion de la Société au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

9. Divers.

VI. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du siège de gestion de la Société de l'état du Texas, Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de l'Assemblée, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique.

L'Assemblée déclare par ailleurs que toutes les formalités requises par les lois de l'état du Texas, Etats-Unis d'Amérique en vue de donner effet à ce transfert ont été dûment accomplies, dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Companhia Preferencial de Varejo, accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte des Comptes de Clôture.

L'estimation des actifs et passifs de la Société est prouvée au notaire par, entre autres, (i) les Comptes de Clôture et (ii) le Certificat de Gestion dont il ressort que:

- "tous les actifs et passifs de la Société sont indiqués sur le bilan certifié ci-joint daté du 29 février 2012;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des actifs et passifs de la Société d'après le bilan annexé est évaluée au moins à un milliard deux cent cinquante-six millions neuf cent cinq mille huit cent soixante-et-un dollars américains et quarante-sept cents (USD 1.256.905.861,47) et que depuis la date dudit bilan, aucun

changement matériel dans l'activité de la Société et ses affaires n'a eu lieu qui aurait entraîné que les états financiers au 29 février 2012 soient devenus matériellement incorrects et ne reflètent pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à la date des présentes; et

- qu'il n'existe aucun obstacle, juridique ou contractuel, au transfert avec pleine continuation de la personnalité morale de l'état du Texas, Etats-Unis d'Amérique au Grand-Duché de Luxembourg."

L'Assemblée constate que la description, la cohérence et l'affectation de tous les actifs et passifs de la Société et du capital social émis et entièrement libéré résultent des Comptes de Clôture.

L'Assemblée décide d'approuver un bilan d'ouverture de la Société correspondant aux Comptes de Clôture de la Société qui reflètent la situation financière de la Société avant le transfert de l'état du Texas, Etats-Unis d'Amérique au Grand-Duché de Luxembourg, dont une copie restera annexée au présent acte.

L'Assemblée déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours tous ses actifs et qui est toujours tenue par toutes ses dettes et engagements.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conformes au droit luxembourgeois.

Les statuts reformulés de la Société auront désormais la teneur suivante:

I. Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est Companhia Preferencial de Varejo.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, cession ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes sauf par voie d'offre publique.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou d'un des associés selon les cas n'entraîne pas la dissolution de la société.

II. Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à cent quatre millions quatre cent trois mille neuf cent quarante et un dollars américains (USD 104.403.941,-) divisé en dix mille (10.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique, tant qu'il n'y a qu'un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées qu'avec l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour tous les autres points relatifs aux cessions de parts sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

III. Gérance - Représentation

Art. 9. La société est administrée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non. Au moins un de ces membres sera désigné comme gérant de catégorie A, les autres étant désignés comme gérants de catégorie B.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui peut à tout moment les révoquer.

Leur mandat et rémunération sont fixés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- I. il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- II. il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper un poste de gérant, ou
- III. il tombe en faillite ou conclut un arrangement avec ses créanciers d'une manière générale, ou
- IV. il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 10. Le conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, se situe à Luxembourg.

Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne délibère valablement sur tous points que si une majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration.

La représentation n'est possible en vertu d'une procuration que si les conditions suivantes sont toutes remplies:

- I. la procuration est uniquement accordée pour une réunion déterminée du conseil de gérance, et
- II. la procuration doit être écrite et doit reprendre l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance; et
- III. le mandataire doit être un gérant.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil de gérance sont valables et exécutoires comme si elles avaient été prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies de la même résolution; et peuvent être envoyées par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, un membre du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil de gérance par un outil de communication (notamment le téléphone) permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (en personne, par procuration, par d'un de ces outils de communication) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera censée être présente à cette réunion et sera pris en compte dans le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions traitées à cette réunion.

Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié de Luxembourg.

Art. 11. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

- I. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;
- II. ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- III. la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- IV. les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la société; et
- V. si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la société.

Art. 12. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances, sauf en ce qui concerne les opérations visées à l'article 13, (i) par les signatures conjointes de deux (2) gérants de catégorie A ou (ii) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoir n'aient été prises par le conseil de gérance conformément aux présents statuts.

Art. 13. La société ne peut décider des questions mentionnées ci-dessous que par une décision du conseil de gérance. L'approbation d'une résolution du conseil de gérance sur ces questions nécessiteront le vote affirmatif de tous les membres de catégorie A du conseil de gérance:

I. Achat, aliénation, cession, transfert, hypothèque ou disposition de biens immobiliers, pour quelque raison que ce soit, par la société, ainsi que l'octroi par la société de sûretés ou garanties de toute nature pour l'exécution des obligations de la société ou de tiers quel qu'en soit le montant (en ce compris notamment l'octroi de garanties personnelles telles qu'un aval ou une sûreté), et tout consentement de la société qui peut être exigé en sa qualité d'actionnaire ou d'administrateur, à la conclusion d'une telle transaction par toute société contrôlée directement ou indirectement par la Société (Société Contrôlée);

II. Reprises de financements ou emprunts;

III. Conclusion, modification, résiliation de tout contrat, accord ou transaction de toute nature auquel la société est partie, qui en une seule opération ou une série de plusieurs opérations liées effectuées sur une période de douze (12) mois consécutifs porte sur un montant total supérieur à un pour cent (1%) de l'actif net de la société;

IV. Consentement de la société, agissant en qualité d'actionnaire ou d'administrateur, pour la conclusion, modification, résiliation de tout contrat, accord ou transaction de toute nature entre une Société Contrôlée d'une part et (i) une société ou tout autre type d'institution directement ou indirectement contrôlée par la Société Contrôlée en question, ou (ii) une société ou tout autre type d'institution qui contrôle ou participe au contrôle directement ou indirectement de la Société Contrôlée en question; ou (iii) une société ou tout autre type d'institution qui est directement ou indirectement contrôlée par la ou les mêmes sociétés et/ou un ou des autres types d'institution qui contrôlent la Société Contrôlée en question;

V. Nomination des agents et des mandataires qui représenteront la société, et/ou tout consentement de la société nécessaires quand elle agit en qualité d'actionnaire ou d'administrateur, à la désignation de tels agents ou mandataires par des Sociétés Contrôlées (i) lors d'assemblées générales ordinaires ou extraordinaires et/ou dans les modifications statutaires des sociétés dont elles ont le contrôle respectif, et/ou pour (ii) tout autre acte ou instrument conclu par la société ou par une Société Contrôlée en sa capacité d'associé, actionnaire, membre d'un groupement, ou détenteur de toute participation ou intérêt économique ou institutionnel dans d'autres sociétés, institutions ou entreprises;

VI. Participation par la société et/ou tout consentement de la société, nécessaires quand elle agit en qualité d'actionnaire ou d'administrateur, à la participation par des Sociétés Contrôlées dans des sociétés, institutions ou entreprises nouvelles au Brésil, au Luxembourg ou ailleurs, comme associé, actionnaire, membre d'un groupement, ou détenteur de toute participation ou intérêt économique ou institutionnel en ce compris la participation à des pactes d'actionnaires, consortiums, accords d'exploitation en commun ("joint-ventures"), contrats d'investissement, ou tout autre type de contrat de constitution et/ou de participation.

Art. 14. Le conseil de gérance peut donner des pouvoirs spéciaux pour des tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance ou associés.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

IV. Surveillance

Art. 16. La société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, lorsque la loi l'exige, nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat.

V. Assemblée générale des associés

Art. 17. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions allant au-delà des pouvoirs du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Ces décisions se feront par écrit et seront consignées dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise si tant qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront, en principe, au Luxembourg. La participation en vertu d'une procuration est permise.

VI. Exercice social - Bénéfices - Réserves

Art. 18. L'exercice social commence le premier (1) janvier et prend fin le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année au dernier jour de décembre un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits seront dressés.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour une raison quelconque, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

VII. Liquidation - Dissolution

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés à la majorité fixée à l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le(s) liquidateur(s) seront investis des pouvoirs les plus étendus afin de réaliser les actifs et de payer les dettes.

VIII. Dispositions générales

Art. 21. Les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses modifications pour tous les points qui ne sont pas prévus dans les présents statuts.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et confirme que les Comptes de Clôture indiquent des bénéfices nets de sept cent quatorze millions cinq cent soixante-sept mille vingt-quatre dollars américains (USD 714.567.024,-) (les Bénéfices).

L'Assemblée prend acte des termes de l'article 197, 4^e alinéa de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée qui prévoit que:

“(…) chaque année, au moins un vingtième des bénéfices nets sera affecté à la création d'une réserve; cette affectation cesse d'être obligatoire quand la réserve a atteint un montant égal à un dixième du capital social, mais redeviendra obligatoire si la réserve tombe en dessous de ce dixième” (la Réserve Légale).

L'Assemblée décide d'affecter dix millions quatre cent quarante mille trois cent quatre-vingt-quatre dollars américains et dix cents (USD 10.440.394,10) des Bénéfices à la Réserve Légale qui est ainsi dûment et intégralement constituée.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte de la démission, avec effet à la date des présentes, du gérant actuel de la Société en fonction avant le transfert de l'état du Texas, Etats-Unis d'Amérique au Grand-Duché de Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de ses fonctions depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- M. Jorge Paulo Lemann, homme d'affaires, né à Rio de Janeiro (Brésil) le 26 août 1939, domicilié à Redingstrasse 4, CH-9000 St Gallen, Suisse, en tant gérant de catégorie A de la Société;
- M. Carlos Alberto da Veiga Sicupira, homme d'affaires, né à Rio de Janeiro (Brésil) le 1^{er} mai 1948, domicilié au Redingstrasse 4, CH-9000 St Gallen, Suisse; en tant gérant de catégorie A de la Société; et
- M. Marcel Herrmann Telles, homme d'affaires, né à Rio de Janeiro (Brésil) le 23 février 1950, domicilié au Redingstrasse 4, CH-9000 St-Gallen, Suisse, en tant gérant de catégorie A de la Société;
- M. Roberto Moses Thompson Motta, homme d'affaires, né à Rio de Janeiro (Brésil), le 6 novembre 1957, domicilié à PO Box SP 61335, Harbour Colony, Nassau, New Providence, Bahamas, en tant gérant de catégorie B de la Société; et
- M. Richardus Eduardus Johannes, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 12 septembre 1960, dont l'adresse professionnelle se situe au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social, l'établissement principal, l'administration centrale et le siège de gestion de la Société au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à sept mille Euros (7.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, les mandataires de la partie comparante ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: N. MARCHAND, N. LE GOUELLEC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2012. Relation: LAC/2012/15802. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012045608/601.

(120061403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

Rock UK Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 168.366.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of April.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Rock European Real Estate Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with Register of Trade and Companies of Luxembourg is in process (the "Appearing Party"),

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal dated 13th April 2012.

The aforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Appearing Party, represented by the Proxy, has requested the Notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation which the Notary has read to the Appearing Party, represented by the Proxy:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name "Rock UK Real Estate Holdings S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests, in any form whatsoever and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of loans or of various tranches of loans or other indebtedness originated, structured or funded by other companies, by any means and administrate, develop and manage such holding of loans or tranches of loans or other indebtedness.

3.3 The Company may make real estate investments in Europe either directly or indirectly through local property companies, and also directly or indirectly acquire or hold participations in these property companies, and provide funds to them whether by way of loans or other financial instruments. The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holder(s) of the Shares is/are referred to as the "Shareholder" or together as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of a Sole Manager, that Sole Manager assumes all powers conferred to the meetings of the Board of Managers and takes the decisions in writing.

12.2 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.7 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of such meeting.

12.9 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders

owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 13 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Subscription and Payment for Share Capital

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
Rock European Real Estate Holdings S.à r.l.	12,500 Shares
Total:	12,500 Shares

Each of these shares has been fully paid up in cash at one Euro (EUR 1.-) for a total issue price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-). Proof that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

Incorporation of the Company

The Notary has confirmed that a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") has been incorporated by virtue of the present deed under the name "Rock UK Real Estate Holdings S.à r.l.", with the articles of incorporation and the share capital stated above.

General Meeting of the Company

The Appearing Party, being the holder of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

a) Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, and registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 103.370 is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

b) The registered office of the Company is fixed at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

c) PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B0065477 is appointed as statutory auditor of the Company for an undetermined period.

Costs and Notarial Deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Party the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Party, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Appearing Party represented by the Proxy, who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the Appearing Person, and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Rock European Real Estate Holdings S.à r.l., une entité constituée selon le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Partie Comparante")

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé en date du 13 avril 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, a requis le Notaire de constituer une société à responsabilité limitée selon les statuts suivants dont le Notaire a donné lecture à la Partie Comparante, représentée par le Mandataire:

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, a requis le Notaire de constituer une société à responsabilité limitée selon les statuts suivants dont le Notaire a donné lecture à la Partie Comparante, représentée par le Mandataire:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Rock UK Real Estate Holdings S.à r.l" qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure

provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts dans toute forme que ce soit et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra également acquérir ou disposer de prêts ou de tranches de prêts ou d'autres instruments de dette, soit directement ou indirectement, structurés ou financés par d'autres sociétés, par tous moyens, et administrer, développer et gérer de telles détentions de prêts ou de tranches de prêts ou tous autres instruments de dette.

3.3 La Société pourra réaliser des investissements immobiliers en Europe, directement ou indirectement par le biais de sociétés immobilières, et d'acquérir ou détenir des participations dans ces sociétés immobilières, et leur fournir des fonds aussi bien au moyen de prêts ou tous autres instruments de dette. La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales est/sont défini(s) ci-après par l'"Associé" ou collectivement les "Associés".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de Gérant Unique, ce dernier exerce tous les pouvoirs relevant du Conseil de Gérance et prend ses résolutions par écrit.

12.2 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.4 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.5 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.7 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président d'une telle réunion.

12.9 Des extraits seront certifiés par tout gérant ou par toute personne désignée à cet effet par tout gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération du capital social

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales
Rock European Real Estate Holdings S.à r.l.	12.500 Parts Sociales
Total:	12.500 Parts Sociales

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée en numéraire à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) pour un montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-). La preuve que cet apport en numéraire d'un

montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), qui correspond à un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

Constitution de la Société

Le Notaire confirme qu'une société à responsabilité limitée a été constituée en vertu du présent acte sous la dénomination "Rock UK Real Estate Holdings S.à r.l.", avec les statuts et le capital social repris ci-dessus.

Assemblée Générale de la Société

La Partie Comparante, étant le détenteur de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentée par le Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

a) Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103370 est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

b) Le siège social de la Société est établi à 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

c) PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0065477 est nommé en tant qu'auditeur de la Société pour une durée indéterminée.

Frais et Acte Notarié

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la Partie Comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent document a été lu à la Partie Comparante représentée par le Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Partie Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2012. LAC/2012/18559. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Référence de publication: 2012049459/455.

(120066999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

Zantek Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 168.400.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 mars 2012.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ZANTEK CAPITAL S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 28 mars 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 492 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 14 mai à 10.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2012.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2013.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc KOEUNE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2012. Relation GRE/2012/1170. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 avril 2012.

Référence de publication: 2012050087/151.

(120068282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.753.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012048860/9.

(120066982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Parish Capital Luxembourg Holdings II-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.100,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.397.

—
EXTRAIT

La dénomination de l'associé de la société a changé et devient à présent:

StepStone Pioneer Capital Europe II, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 avril 2012.

Référence de publication: 2012048871/13.

(120066330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Oaxa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 150.472.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2012048861/11.

(120066651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Arruba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 158.806.

Im Jahre zwei tausend zwölf, den neunten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Frau Gisela WIEN, geborene RAUER, Geschäftsfrau, geboren in Neunkirchen (D) am 27. Februar 1952, wohnhaft in D-66459 Kirkel-Limbach, Hauptstrasse, 106 (D), hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Arruba S.à r.l ", mit Sitz in L-5445 Schengen, 97, route du Vin, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 158.806, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach, am 2. Februar 2011, veröffentlicht im Memorial C Nummer 897 vom 4. Mai 2011.

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, einzige und alleinige Gesellschafterin der vorbezeichneten Gesellschaft ist und dass sie folgende Beschlüsse genommen hat:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter stellt fest, dass auf Grund einer Abtretung von Gesellschaftsanteilen vom 06. März 2012, Frau Janette SCHÖN, geborene KÖRTING, Kauffrau, wohnhaft in D-66538 Neunkirchen, Im Altseiterstal 138, ihre 100 Anteile an Frau Gisela WIEN, geborene RAUER, vorgenannt, abgetreten hat.

Die alleinige Gesellschafterin erklärt diese Übertragung der Gesellschaftsanteile als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Nach dieser hiavor festgestellten Abtretung von Gesellschaftsanteilen wird Artikel sechs (6) der Satzung abgeändert um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,-EUR), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von jeweils ein hundert fünf und zwanzig Euro (125,-EUR)."

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Zweck der Gesellschaft zu ergänzen und somit Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck den Handel mit Gebrauchsgütern jeder Art.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2012. Relation GRE/2012/959. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 25. April 2012.

Référence de publication: 2012049134/56.

(120067066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

88 St. James Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 12.200,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.664.

In the year two thousand and twelve, the nineteenth day of March,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole partner of 88 St. James Street S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 20, rue de la Poste, L2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.664 (the Company). The Company has been incorporated on June 9, 2010 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published on July 22, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1501 page 72013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on March 9, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Competrol Establishment, an establishment governed by the laws of Liechtenstein, with registered office at Heiligkreuz 6, Vaduz, FL-9490, Furstentum, Liechtenstein, registered with the Public Register of the Principality of Lichtenstein under number FL-0001.037.745-9 (the Sole Partner),

hereby represented by Regis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 12, 2012.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Partner holds all the shares in the corporate capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of the Company's functional currency from EUR (Euro) into GBP (Pound Sterling) so as to fix the Company's corporate capital in an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 100 (one hundred) shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty five Euro) each to GBP 10,500 (ten thousand five hundred Pounds Sterling) represented by 100 (one hundred) shares, having a par value of GBP 105 (one hundred and five Pounds Sterling) each, pursuant to the official exchange rate published by the ECB on March 8, 2012 between Euro and GBP: EUR 1 = GBP 0.84 (rounded down to two decimals);

2. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of GBP 1,700 (one thousand seven hundred Pounds Sterling) in order to bring the corporate capital of the Company from GBP 10,500 (ten thousand five hundred Pounds Sterling), represented by 100 (one hundred) shares, having a par value of GBP 105 (one hundred and five Pounds Sterling) each, to GBP 12,200 (twelve thousand two hundred Pounds Sterling) and increase of the par value of the shares from GBP 105 (one hundred and five Pound Sterling) each to GBP 122 (one hundred and twenty two Pounds Sterling) each;

3. Acknowledgement that the corporate capital of the Company set at GBP 12,200 (twelve thousand two hundred Pounds Sterling) is represented by 100 (one hundred) shares, having a par value of GBP 122 (one hundred and twenty two Pounds Sterling) each;

4. Subscription to and payment of the corporate capital increase specified in item 2. above;

5. Amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under items 1. and 2. above;

6. Amendment to the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of partners of the Company;

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to convert the Company's functional currency from EUR (Euro) into GBP (Pound Sterling) so as to fix the Company's corporate capital in an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 100 (one hundred) shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty five Euro) each to GBP 10,500 (ten thousand five hundred Pounds Sterling) represented by 100 (one hundred) shares, having a par value of GBP 105 (one hundred and five Pounds Sterling) each, pursuant to the official exchange rate published by the ECB on March 8, 2012 between Euro and GBP: EUR 1 = GBP 0.84 (rounded down to two decimals).

Second resolution

The Sole Partner resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of GBP 1,700 (one thousand seven hundred Pounds Sterling) in order to bring the corporate capital of the Company from GBP 10,500 (ten thousand five hundred Pounds Sterling), represented by 100 (one hundred) shares, having a par value of GBP 105 (one hundred and five Pounds Sterling) each, to GBP 12,200 (twelve thousand two hundred Pounds Sterling) and increase of the par value of the shares from GBP 105 (one hundred and five Pounds Sterling) each to GBP 122 (one hundred and twenty two Pounds Sterling) each.

Third resolution

The Sole Partner resolves to acknowledge that as a result of the preceding resolutions, the corporate capital of the Company set at GBP 12,200 (twelve thousand two hundred Pounds Sterling) is represented by 100 (one hundred) shares, having a par value of GBP 122 (one hundred and twenty two Pounds Sterling) each.

Fourth resolution

The Sole Partner resolves to accept the subscription to and full payment of the increase of the corporate capital as follows:

Subscription - Payment

The Sole Partner hereby subscribes to the increase of the corporate capital of the Company in the amount of GBP 1,700 (one thousand seven hundred Pounds Sterling) and to fully pay it up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of GBP 1,700 (one thousand seven hundred Pounds Sterling), which is evidenced to the notary by a blocking certificate and shall be allocated to the nominal share capital of the Company.

The sum of GBP 1,700 (one thousand seven hundred Pounds Sterling) paid by the Sole Partner is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Fifth resolution

The Sole Partner resolves to consequently amend article 6 of the Articles, and resolves that such article shall now have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand two hundred Pounds Sterling (GBP 12,200) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty two Pounds Sterling (GBP 122) each."

Sixth resolution

The Sole Partner resolves to amend the register of partners of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of partners of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille douze, le dix-neuvième jour de mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de 88 St. James Street S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro

B 153.664 (la Société). La Société a été constituée le 9 juin 2010 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 22 juillet 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1501 page 72013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 9 Mars 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, prenommé, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Comp petrol Establishment, un établissement régi par les lois de Liechtenstein, ayant son siège social à Heiligkreuz 6, Vaduz, FL-9490, Furstentum, Liechtenstein, immatriculée au Registre public de la Principauté du Liechtenstein sous le numéro FL-0001.037.745-9 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 Mars 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Conversion de la devise fonctionnelle de la Société de l'EUR (Euro) en GBP (Livres Sterling) afin de fixer le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) représenté par 100 (cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt cinq Euro) chacune à GBP 10.500 (dix mille cinq cents Livres Sterling) représenté par 100 (cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de GBP 105 (cent cinq Livres Sterling) chacune, en vertu du taux de change officiel publié par la BCE le 8 mars 2012 entre l'Euro et la Livre Sterling: EUR 1 = GBP 0,84 (arrondi vers le bas à deux décimales);

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 1.700 (mille sept cents Livres Sterling) afin de porter le capital social de la Société de GBP 10.500 (dix mille cinq cents Livres Sterling) représenté par 100 (cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de GBP 105 (cent cinq Livres Sterling) chacune à GBP 12.200 (douze mille deux cents Livres Sterling) et augmentation de la valeur nominale des parts sociales de GBP 105 (cent cinq Livres Sterling) chacune à GBP 122 (cent vingt-deux Livres Sterling) chacune;

3. Constatation que le capital social de la Société fixé à GBP 12.200 (douze mille deux cents Livres Sterling) est représenté par 100 (cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de GBP 122 (cent vingt-deux Livres Sterling) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital social indiquée au point 2. ci-dessus;

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) en vue de refléter les changements adoptés aux points 1. et 2. ci-dessus;

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité conférés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise fonctionnelle de la Société de l'EUR (Euro) en GBP (Livres Sterling) afin de fixer le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) représenté par 100 (cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt cinq Euro) chacune à GBP 10.500 (dix mille cinq cents Livres Sterling) représenté par 100 (cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de GBP 105 (cent cinq Livres Sterling) chacune, en vertu du taux de change officiel publié par la BCE le 8 mars 2012 entre l'Euro et la Livre Sterling: EUR 1 = GBP 0,84 (arrondi vers le bas à deux décimales).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 1.700 (mille sept cents Livres Sterling) afin de porter le capital social de la Société de GBP 10.500 (dix mille cinq cents Livres Sterling) représenté par 100 (cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de GBP 105 (cent cinq Livres Sterling) chacune à GBP 12.200 (douze mille deux cents Livres Sterling) et augmentation de la valeur nominale des parts sociales de GBP 105 (cent cinq Livres Sterling) chacune à GBP 122 (cent vingt-deux Livres Sterling) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de constater qu'en conséquence de la résolution précédente, le capital social de la Société fixé à GBP 12.200 (douze mille deux cents Livres Sterling) est représenté par 100 (cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de GBP 122 (cent vingt-deux Livres Sterling) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et la libération de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare qu'il souscrit à l'augmentation de capital social de la Société d'un montant de GBP 1.700 (mille sept cents Livres Sterling) et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de GBP 1.700 (mille sept cents Livres Sterling) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant de GBP 1.700 (mille sept cents Livres Sterling) payé par l'Actionnaire Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 afin de refléter les modifications ci-dessus et décide qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille deux cents Livres Sterling (GBP 12.200) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 122) chacune."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité conférés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre de la Société.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuels, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2012. Relation: LAC/2012/14256. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012050091/191.

(120068113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

OCM Luxembourg POF IV AIF (Delaware) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.367.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.04.2012.

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2012048863/12.

(120067122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Lone Pine Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 150.824.

Domus Medica Liegi Service 88 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 156.032.

Equizia S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 156.029.

Maruska S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 156.028.

L'an deux mille douze,

Le dix-sept avril,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et des associés de:

1) la société anonyme "LONE PINE MANAGEMENT S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 janvier 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 413 du 25 février 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 150.824,

2) la société à responsabilité limitée "DOMUS MEDICA LIEGI SERVICE 88 S.à r.l.", en liquidation volontaire, avec siège social à L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville, transférée d'Italie au Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2535 du 22 novembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 156.032,

3) la société à responsabilité limitée "EQUIZIA S.à r.l.", en liquidation volontaire, avec siège social à L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville, transférée d'Italie au Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2535 du 22 novembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 156.029,

4) la société à responsabilité limitée "MARIUSKA S.à r.l.", en liquidation volontaire, avec siège social à L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville, transférée d'Italie au Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2527 du 20 novembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 156.028.

L'assemblée est présidée par Monsieur Denis BRETTNACHER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie VICINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur les listes de présence, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Lesdites listes de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation de l'opération de fusion des sociétés "LONE PINE MANAGEMENT S.A." (la "Société Absorbante"), "DOMUS MEDICA LIEGI SERVICE 88 S.à r.l.", "EQUIZIA S.à r.l." et "MARIUSKA S.à r.l." (les "Sociétés Absorbées"), et plus particulièrement, du projet de fusion en date du 17 février 2012 prévoyant l'absorption par la Société Absorbante

des Sociétés Absorbées, la fusion devant s'opérer par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

3. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption des Sociétés Absorbées par la Société Absorbante notamment par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

4. Constatation de la réalisation de la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

5. Décharge au liquidateur.

6. Nomination des mandataires pour les formalités de la fusion.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale présente l'opération de fusion des sociétés "LONE PINE MANAGEMENT S.A." (la "Société Absorbante"), "DOMUS MEDICA LIEGI SERVICE 88 S.à r.l.", "EQUIZIA S.à r.l." et "MARUSKA S.à r.l." (les "Sociétés Absorbées") (ensemble les "Sociétés Fusionnantes"), et plus particulièrement, l'assemblée générale présente le projet de fusion en date du 17 février 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 593 du 7 mars 2012, prévoyant l'absorption par la Société Absorbante des Sociétés Absorbées, la fusion devant s'opérer par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale constate que les obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ont été exécutées.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver le projet de fusion et de réaliser la fusion par absorption des sociétés "LONE PINE MANAGEMENT S.A.", "DOMUS MEDICA LIEGI SERVICE 88 S.à r.l.", "EQUIZIA S.à r.l." et "MARUSKA S.à r.l.", notamment par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2012.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale constate que la fusion est réalisée sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur des Sociétés Absorbées pour l'exécution de ses mandats depuis la date de sa nomination jusqu'à ce jour.

Sixième résolution:

L'assemblée générale nomme chaque administrateur de la Société Absorbante, avec pouvoir de substitution, comme mandataire des Sociétés Absorbées pour exécuter les résolutions prises lors de cette assemblée, plus particulièrement pour accomplir le transfert à la Société Absorbante de l'universalité du patrimoine actif et passif des Sociétés Absorbées et pour accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Brettnacher, V. Vicini, J. Piek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 avril 2012. Relation: LAC / 2012 / 17928. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Référence de publication: 2012048823/107.

(120066633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

OCM Luxembourg POF IV Herkules Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.749.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.04.2012.

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2012048864/12.

(120067123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

MegaFon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.235.

Suite à la cession des 125 parts sociales ordinaires de la Société le 4 avril 2012, entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et MEGAFON INVESTMENTS (CYPRUS) LIMITED, les 125 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- MEGAFON INVESTMENTS (CYPRUS) LIMITED ayant pour adresse le 4 Afentrikas, Afentrika Court, Office 2, 6018 Larnaca, Chypre, enregistré sous le numéro 301802 au Registre de Commerce de Chypre, détient les 125 parts sociales ordinaires de la Société, d'une valeur de EUR 100.000 chacune.

L'associé de la Société est le suivant:

- MEGAFON INVESTMENTS (CYPRUS) LIMITED, propriétaire des 125 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MegaFon Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A

Gérant

Référence de publication: 2012049883/20.

(120068108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

OI-Clothing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.717.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 avril 2012

Résolution:

Le Conseil coopte Madame Carole Farine, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L – 1331 Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Stéphanie Bouju. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012048865/15.

(120066627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Waren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.248.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 20 avril 2012 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 20 avril 2012, que:

1. L'assemblée décide de révoquer la société «VERIDICE Sarl» et de nommer en son remplacement à la fonction de Commissaire aux comptes la société «CONCILIUM Sarl», établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161634, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur unique de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

WAREN S.A.

Référence de publication: 2012048987/18.

(120066474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

OI-Newco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.688.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 avril 2012

Résolution:

Le Conseil coopte Madame Carole Farine, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L – 1331 Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Stéphanie Bouju. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012048866/15.

(120066618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

OI-Perfume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.581.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 avril 2012

Résolution:

Le Conseil coopte Madame Carole Farine, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L – 1331 Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Stéphanie Bouju. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012048867/15.

(120066637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

OTTAWA (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.714.900,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.233.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012048868/9.

(120067139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Telenet Luxembourg Finance Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 155.088.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille douze,
le dix-sept février.

Par-devant Nous Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à LUXEMBOURG, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute,

a comparu:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société «Telenet NV», une société anonyme constituée et régie par le droit belge, dont le siège social se situe à Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen, Belgique, immatriculée sous le numéro RPR 0473.416.418, (l' «Associé Unique»);

en vertu de la procuration lui donnée sous seing privé, le 31 août 2011,

laquelle procuration, après signature «ne varietur», est restée annexée à l'acte notarié documentant les résolutions de l'Associé Unique de «Telenet Luxembourg Finance Center S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald (auparavant avec siège social au L-2220 Luxembourg, 595 rue de Neudorf), inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 155.088, avec un capital social de trente et un mille euros (31'000.- EUR) (la «Société»), reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire prénommé, en date du 02 septembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 12 novembre 2011 sous le numéro 2762 et page 132 573.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- que suivant acte notarié documentant les résolutions de l'Associé Unique de la Société reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date du 02 septembre 2011, numéro 28.984 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11845, et déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, en date du 30 septembre 2011, sous la référence L110156214, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 novembre 2011, sous le numéro 2762, la société «Telenet N.V.», prénommée, en tant qu'associé unique, a adopté des résolutions en lieu et place de l'assemblée générale des associés de la Société;

- que par suite d'une erreur matérielle contenue dans la version française du prédit acte du 02 septembre 2011, les articles 8.2.(v) et 8.3.(i) des statuts modifiés contenus dans la troisième résolution ont été rédigés comme suit pour la version anglaise:

« **8.2 (v).** The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) A manager is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) A manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.3. (i). The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers, including at least one (1) A manager.»

et comme suit pour la version française:

« **8.2 (v).** Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, comprenant au moins un (1) gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) gérant de Catégorie A. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.3. (i). La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.»

alors qu'il faut lire pour la version française:

« **8.2. (v).** Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un (1) gérant de Catégorie A soit présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition qu'aucune décision ne soit valablement adoptée sans l'accord d'au moins un (1) gérant de Catégorie A. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.3. (i). La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont au moins un (1) gérant de Catégorie A.»

- que ledit acte du 02 septembre 2011 est par conséquent à rectifier par l'indication dans la version française de la formulation correcte telle qu'indiquée ci-dessus.

- que toutes les autres dispositions figurant audit acte du 02 septembre 2011 demeureront inchangées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 février 2012. Relation: EAC/2012/2570. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012048958/69.

(120066739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Elmar Klein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, 76, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 103.754.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am achten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz,

sind folgende Parteien erschienen:

1.- Herr Elmar KLEIN, Anstreichermeister, wohnhaft in L-9780 Wintger, 76, rue Principale

2.- Frau Marguerite THULL, ohne besonderen Stand, wohnhaft in L-9780 Wintger, 76, rue Principale Die erschienenen Parteien tragen dem Notar folgendes vor:

- die Gesellschaft «ELMAR KLEIN S.A. R.L.» (19982409 988) wurde durch eine Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, am 21. Juli 1998 gegründet;

- die Urkunde wurde im Gesetzblatt «Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations» Nummer 834 vom 16. November 1998 veröffentlicht;

- die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Martine DECKER, mit damaligem Amtssitz in Wiltz, am 25. Juli 2001, veröffentlicht im Gesetzblatt Memorial C, Nummer 252 vom 14. Februar 2002,

- die Gesellschaft ist im Handelsregister unter der Nummer B 103754 eingetragen;

- das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünfhundert Euro (12.500,-€) dargestellt durch fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,-€);

- die erschienenen Parteien sind die alleinigen Anteilseigner der Gesellschaft «ELMAR KLEIN S. A R.L.», mit Sitz in L-9780 Wintger, 76, rue Principale.

Die Gesellschaft besitzt weder Grundeigentum noch Anteile an Grundeigentum.

Die erschienenen Parteien haben den Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Anteilseigner nehmen den Rücktritt des technischen Geschäftsführers Herr Andre SCHMITZ, wohnhaft in D-54584 Feusdorf, 9, Flurweg, an und erteilen ihm Entlast für die Ausübung seines Mandats bis zum heutigen Tag.

Zweiter Beschluss

Die Anteilseigner beschliessen Herrn Elmar KLEIN, vorbenannt, Anstreichermeister, geboren in Neunkirchen (D), am 7. Mai 1954, wohnhaft in L-9780 Wintger, zum technischen Geschäftsführer zu ernennen.

Das Mandat ist zeitlich nicht begrenzt.

Die Gesellschaft wird ab heute rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer Herrn Elmar KLEIN, vorbenannt, und Frau Marguerite THULL, ebenfalls vorbenannt, vertreten.

Der hier anwesende Herr Elmar KLEIN nimmt das Mandat ausdrücklich an.

Anteilsabtretung

Herr Elmar KLEIN, vorgenannt, tritt vierhundert (400) Gesellschaftsanteile der vorbezeichneten Gesellschaft «ELMAR KLEIN S. A R.L.» an Frau Christina KLEIN, geboren in Wiltz, am 4. Mai 1988, wohnhaft in D-40721 Hilden, 92, Gerresheimer Strasse ab.

Die Anteilsabtretung erhält ihre Wirkung am heutigen Tag.

Die abgetretenen Anteile sind nicht materialisiert.

Die neue Anteilseignerin tritt in alle Rechte und Pflichten des alten Anteilseigners ein.

Frau Christina KLEIN, vorgeannt, hier vertreten durch Frau Karin NEISSEN, Privatangestellte, wohnhaft in Galhausen (B), aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift erteilt in Hilden (D), am 6. März 2012 erklärt die Anteilsabtretung anzunehmen. Die vorerwähnte Vollmacht bleibt nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den verhandelnden Notar bei der gegenwärtigen Urkunde als Anlage, um mit ihr einregistriert zu werden.

Sie erklärt die Satzungen und die Bilanzen der Gesellschaft „ELMAR KLEIN S. A R.L.“ genau zu kennen.

Abtretungspreis

Die Anteilseigner erklären, dass die vorliegende Anteilsabtretung zu dem unter Parteien ausgehandelten Preis von insgesamt zehntausend Euro (10.000,- €) erfolgt ist.

Alte und neue Anteilseigner erklären, dass der Preis vor Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde und ohne Beisein des Notars gezahlt wurde.

Ratifizierung der Anteilsabtretung

In ihrer Eigenschaft als zeichnungsberechtigte Vertreter der Gesellschaft «ELMAR KLEIN S. A R.L.», erklären Herr Elmar KLEIN und Frau Marguerite THULL, vorgeannt, die Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft anzunehmen gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuchs. Sie versichern außerdem, daß ihnen weder Vorfall noch Grund bekannt sind, die die Rechtswirksamkeit der vorliegenden Anteilsabtretung verhindern könnten.

Dritter Beschluss

Infolge der Anteilsabtretung beschliessen die Anteilseigner den Artikel 6 Absatz 2 der Satzung wie folgt abzuändern:
„Artikel 6 (Absatz 2): Die Gesellschaftsanteile sind wie folgt gezeichnet:

- Frau Christina KLEIN, vierhundert Anteile	400
- Herr Elmar KLEIN, fünfzig Anteile	50
- Frau Marguerite THULL, fünfzig Anteile	50
Total: fünfhundert Anteile	500"

Die Tagesordnung ist abgeschlossen und die Sitzung wird aufgehoben.

Kostenabschätzung

Die Unkosten und Honorare der vorliegenden Urkunde belaufen sich auf ungefähr 960,- €.

Hierüber wurde im Amtssitz des Notars in Wiltz am oben genannten Datum Urkunde errichtet.

Nachdem der Notar der erschienenen Partei die Urkunde vorgelesen und erläutert hat, hat diese Partei, die dem Notar mit Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, die Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Signé: E. Klein, M. Thull, K. Neissen, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 9 mars 2012. - WIL/2012/204. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zwecks Einschreibung im Gesellschafts und Handelsregister.

Wiltz, den 11. April 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012049597/79.

(120067406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

OTTAWA (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.714.900,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012048869/9.

(120067140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

P.R.C.C. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012048870/10.

(120066939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Pictet Global Selection Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.415.

Le Bilan pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Référence de publication: 2012048875/11.

(120067161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Pan-Holding, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 7.023.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Avril 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012048876/12.

(120066306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Schiff Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 137.229.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012048931/12.

(120066807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Pan-Holding, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 7.023.

Extrait conforme des résolutions prises par le conseil d'administration tenu en date du 28 Mars 2012

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Ian Salter en sa qualité d'administrateur de Pan-Holding au 28 Mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Avril 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012048877/14.

(120066308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

The Swatch Group Re (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck.

R.C.S. Luxembourg B 108.652.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 25 avril 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012048969/12.

(120067014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Pan-Holding, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 7.023.

Extrait conforme des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 24 Avril 2012

Les actionnaires ont décidé de réélire la société KPMG Audit S.à.r.l comme réviseur d'entreprises agréée.

Le mandat prendra fin à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Avril 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012048878/14.

(120067017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Parsector S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 35.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012048879/10.

(120066262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Postal-Urion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 163.587.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire, tenue à la date du 20 avril 2012, que les associés ont:
décidés de modifier les droits de signature comme suite: la société est valablement engagée en toutes circonstances
y compris toutes les opérations bancaires par la signature individuelle de chaque gérant, notamment pour:

- Mme Elise URION, née le 03/04/ 1980 à Nancy, demeurant à 183, rue Luxembourg, L-4940 Bascharage;

- M. Didier POSTAL, né le 20/03/1979 à Virton, demeurant 265, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

Pour extrait conforme

Les gérants

Référence de publication: 2012048887/16.

(120066447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Pure Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 158.039.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 6 janvier 2011

- Monsieur Raphaël ZIER, né le 08.08.1971 à Strasbourg, demeurant Flat 11 - 69/70 Princes Gates, UK-SW7 2PA LONDRES est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2016

Certifié sincère et conforme

CH. FRANCOIS / R. ZIER

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012048890/14.

(120066468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

R-Distribution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 138.957.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012048891/9.

(120066581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Reales Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 33, rue Baudouin.
R.C.S. Luxembourg B 109.264.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

1. La démission de M. Philippe Guyot, demeurant professionnellement à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg de son mandat de gérant unique de la Société avec effet au 26 janvier 2012 est acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012048892/16.

(120066740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Regus Enterprises, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.934.

—
Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de M. Dominique Yates, gérant de la société, a fait l'objet d'un changement et est désormais la suivante:

2B Chemin de Bellevue

1197 Prangins

Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012048893/14.

(120066210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Vide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.270.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 16 avril 2012

Résolution:

Le Conseil coopte Madame Carole Farine, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L – 1331 Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Stéphanie Bouju. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012048985/15.

(120066583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Real Estate International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 68.473.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la société REAL ESTATE INTERNATIONAL S.A., décision prise au siège social de la société en date du 15 février 2012, que:

1. La Société n'a pas renouvelé le mandat de Monsieur Eric FAYS au poste d'administrateur:

2. La Société a nommé au poste d'administrateur avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018:

a. Monsieur Robert GODART, demeurant à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, son mandat étant renouvelé,

b. Monsieur Aurélien WIES, né le 27 août 1982 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er},

c. Madame Aurélie GERARD, née le 16 novembre 1985 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.

3. La Société a renouvelé le mandat de Monsieur Robert GODART au poste d'administrateur-délégué avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

4. La Société n'a pas renouvelé le mandat de Madame Agnès WEBER au poste de commissaire aux comptes.

5. La Société a nommé la société FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67480, au poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012050150/28.

(120068666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Regus No.2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 144.147.

—
Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de M. Dominique Yates, gérant de la société, a fait l'objet d'un changement et est désormais la suivante:

2B Chemin de Bellevue

1197 Prangins

Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012048894/14.

(120066399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.065.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seven day of March.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Yucca Partners L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Quebec, registered with the Registre des Entreprises du Quebec under registration number 3362083217, having its registered office at 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Quebec, Canada, acting for its Jersey branch Yucca Partners L.P. Jersey Branch, a branch of Yucca Partners L.P. formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 23322, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP981, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP979, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Pentavest S.à r.l. having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154065 (the "Company"), incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on June 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1579 of August 3, 2010. The articles have been modified for the last time by a deed of Me Francis KESSELER, prenamed, on August 18, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2862 of November 23, 2011.

II. That the capital of the Company is set at eleven million twenty-nine thousand eight hundred and fifty-seven Euros and thirty-four Cents (EUR 11,029,857.34) represented by twenty-five million (25,000,000) class A shares, by twenty-seven million five hundred thousand (27,500,000) class B shares, by three hundred and thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred twenty-eight (339,615,528) class C shares, by thirty-two million six hundred eighty-nine thousand six hundred fifty-five (32,689,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares, by thirty-eight million four hundred thirty-three thousand and six (38,433,006) class F shares, by eight million (8,000,000) class G shares, by one hundred thirty-five million two hundred forty-nine thousand and three hundred (135,249,300) class H shares, by twenty two millions (22,000,000) class I shares and by one hundred ninety-two million four hundred ninety-eight thousand two hundred forty-five (192,498,245) class J shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 24,489,120 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;

2. 26,938,032 class B shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
3. 32,021,635 class D shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
4. 7,444,691 class G shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
5. 21,550,426 class I shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
6. 198,380 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 218,218 class B shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
8. 259,399 class D shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 60,309 class G shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
10. 174,574 class I shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
11. 312,500 class A shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
12. 343,750 class B shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
13. 1,698,078 class C shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
14. 408,621 class D shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
15. 1,410,000 class E shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
16. 192,165 class F for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
17. 495,000 class G shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
18. 275,000 class I shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
19. 676,247 class H shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
20. 962,491 class J shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
21. 326,525,726 class C shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
22. 271,130,874 class E shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
23. 36,951,683 class F shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
24. 130,036,386 class H shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
25. 185,078,785 class J shares for Index Ventures Growth I (Jersey) L.P.;
26. 11,391,724 class C shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
27. 9,459,126 class E shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
28. 1,289,158 class F for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
29. 4,536,667 class H shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
30. 6,456,969 class J shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty thousand euros (EUR 60,000) so as to raise it from its present amount of eleven million twenty-nine thousand eight hundred fifty-seven Euros and thirty-four Cents (EUR 11,029,857.34) to eleven million eighty-nine thousand eight hundred fifty-seven Euros and thirty-four Cents (EUR 11,089,857.34) by the creation and the issue of six million (6,000,000) new class B shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the six million (6,000,000) new class B shares as follows:

(a) Five million eight hundred seventy-seven thousand three hundred and eighty-nine (5,877,389.-) new class B shares by Index Ventures V (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of fifty-eight thousand seven hundred seventy-three Euros and eighty-nine Cents (EUR 58,773.89);

(b) Forty-seven thousand six hundred and eleven (47,611) new class B shares by Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of four hundred seventy-six Euros and eleven Cents (EUR 476.11);

(c) Seventy-five thousand (75,000) new class B shares by Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch, prenamed, by a contribution in cash of seven hundred fifty Euros and (EUR 750).

3) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of sixty thousand euros (EUR 60,000) so as to raise it from its present amount of eleven million twenty-nine thousand eight hundred fifty-seven Euros and thirty-four Cents (EUR 11,029,857.34) to eleven million eighty-nine thousand eight hundred fifty-seven Euros and thirty-four Cents (EUR 11,089,857.34) by the creation and the issue of six million (6,000,000) new class B shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and Payment

All the six million (6,000,000) new class B shares are subscribed for by the existing shareholders as follows:

(a) Five million eight hundred seventy-seven thousand three hundred and eighty-nine (5,877,389) new class B shares by Index Ventures V (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of fifty-eight thousand seven hundred seventy-three Euros and eighty-nine Cents (EUR 58,773.89);

(b) Forty-seven thousand six hundred and eleven (47,611) new class B shares by Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of four hundred seventy-six Euros and eleven Cents (EUR 476.11);

(c) Seventy-five thousand (75,000) new class B shares by Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch, prenamed, by a contribution in cash of seven hundred fifty Euros and (EUR 750).

The six million (6,000,000) new class B shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount sixty thousand euros (EUR 60,000) which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class B shares, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at eleven million eighty-nine thousand eight hundred fifty-seven Euros and thirty-four Cents (EUR 11,089,857.34) represented by twenty-five million (25,000,000) class A shares, by thirty-three million five hundred thousand (33,500,000) class B shares, by three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares, by thirty two million six hundred eighty nine thousand six hundred fifty five (32,689,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares, by thirty-eight million four hundred thirty three thousand and six (38,433,006) class F shares, by eight million (8,000,000) class G shares, by one hundred thirty-five million two hundred forty-nine thousand three hundred (135,249,300) class H shares, by twenty-two million (22,000,000) class I shares, and by one hundred ninety two million four hundred ninety eight thousand two hundred forty five (192,498,245) class J shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand seven hundred euro (€ 1,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de mars.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Me Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Me Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Yucca Partners L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit du Québec, immatriculé auprès du Registre des Entreprises du Québec sous le numéro d'immatriculation 3362083217, ayant son siège social au 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Québec, Canada, agissant pour sa succursale de Jersey, Yucca Partners L.P. Jersey Branch, une succursale de Yucca Partners L.P. constituée et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 23322, ayant son siège social au Whiteley

Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, ici représentée par Me Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP981, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par son managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, ici représentée par Me Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP979, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par son managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, ici représentée par Me Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes prénommées et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les parties comparantes prénommées, représentées comme établit ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés actuels de Pentavest S.à r.l. avec siège social au 41, boulevard de Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 154065 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Me Paul BETTINGEN, résidant à Niederanven, en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1579 du 3 août 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Me Francis KESSELER soussigné en date du 18 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2862 du 23 novembre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à onze millions vingt-neuf mille huit cent cinquante-sept euros et trente quatre cents (EUR 11.029.857,34) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) de Parts Sociales de classe A, par vingt-sept millions (27.500.000) de Parts Sociales de classe B, par trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) Parts Sociales de classe C, par trente-deux millions six cent quatre-vingt neuf mille six cent cinquante-cinq (32.689.655) Parts Sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt deux millions (282.000.000) Parts Sociales de classe E, par trente-huit millions quatre cent trente-trois mille six (38.433.006) Parts sociales de classe F, par huit millions (8.000.000) de Parts sociales de classe G, par cent trente-cinq millions deux cent quarante neuf mille trois cents (135.249.300) Parts sociales de classe H, par vingt deux millions (22.000.000) Parts sociales de classe I et par cent quatre-vingt-douze millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante-cinq (192.498.245) Parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.

III. Ces parts sociales sont réparties entre les associés existants comme suit:

1. 24.489.120 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 26.938.032 parts sociales de classe B pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
3. 32.021.635 parts sociales de classe D pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
4. 7.444.691 parts sociales de classe G pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
5. 21.550.426 parts sociales de classe I pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
6. 198.380 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 218.218 parts sociales de classe B pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
8. 259.399 parts sociales de classe D pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 60.309 parts sociales de classe G pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
10. 174.574 parts sociales de classe I pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
11. 312.500 parts sociales de classe A pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
12. 343.750 parts sociales de classe B pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
13. 1.698.078 parts sociales de classe C pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
14. 408.621 parts sociales de classe D pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
15. 1.410.000 parts sociales de classe E pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
16. 192.165 parts sociales de classe F pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
17. 495.000 parts sociales de classe G pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;

18. 275.000 parts sociales de classe I pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
 19. 676.247 parts sociales de classe H pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
 20. 962.491 parts sociales de classe J pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
 21. 326.525.726 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
 22. 271.130.874 parts sociales de classe E pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
 23. 36.951.683 parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
 24. 130.036.386 parts sociales de classe H pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
 25. 185.078.785 parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
 26. 11.391.724 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 27. 9.459.126 parts sociales de classe E pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 28. 1.289.158 parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 29. 4.536.667 parts sociales de classe H pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 30. 6.456.969 parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.
- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante mille euros (EUR 60.000) afin de le porter de son montant actuel de onze millions vingt-neuf mille huit cent cinquante-sept euros et trente-quatre cents (EUR 11.029.857,34) à onze millions quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante-sept euros et trente-quatre cents (EUR 11.089.857,34) par la création et l'émission de six millions (6.000.000) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

2) Souscription et libération des six millions (6.000.000) nouvelles parts sociales de classe B comme suit:

(a) Cinq millions huit cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-neuf (5.877.389) nouvelles parts sociales de classe B pour Index Ventures V (Jersey), L.P par l'apport en numéraire de cinquante-huit mille sept cent soixante-treize euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 58.773,89).

(b) Quarante-sept mille six cent onze (47.611) nouvelles parts sociales de classe B pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de quatre cent soixante-seize euros et onze cents (EUR 476,11);

(c) Soixante-quinze mille (75.000) nouvelles parts sociales de classe B pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey par l'apport en numéraire de sept cent cinquante euros (EUR 750).

3) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante mille euros (EUR 60.000) afin de le porter de son montant actuel de onze millions vingt-neuf mille huit cent cinquante-sept euros et trente-quatre cents (EUR 11.029.857,34) à onze millions quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante-sept euros et trente-quatre cents (EUR 11.089.857,34) par la création et l'émission de six millions nouvelles parts sociales (6.000.000) de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et Libération

Toutes les six millions (6.000.000) nouvelles parts sociales classe B sont souscrites par les associés actuels comme suit:

(a) Cinq millions huit cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-neuf (5.877.389) nouvelles parts sociales de classe B pour Index Ventures V (Jersey), L.P par l'apport en numéraire de cinquante-huit mille sept cent soixante-treize euros et quatre-vingt neuf cents (EUR 58.773,89).

(b) Quarante-sept mille six cent onze (47.611) nouvelles parts sociales de classe B pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de quatre cent soixante-seize euros et onze cents (EUR 476,11);

(c) Soixante-quinze mille (75.000) nouvelles parts sociales de classe B pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey par l'apport en numéraire de sept cent cinquante euros (EUR 750).

Les six millions (6.000.000) parts sociales de classe B ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de soixante mille euros (EUR 60.000) qui est à la disposition de la société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe B, l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à onze millions quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante-sept euros et trente-quatre cents (EUR 11.089.857,34) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) de parts sociales de classe A, par trente-trois millions cinq cent mille (33.500.000) de parts sociales de classe B, par trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C, par trente deux millions six cent quatre vingt neuf mille six cent cinquante cinq (32.689.655) parts sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000) de parts sociales de classe E, par trente-huit millions quatre cent trente trois mille six (38.433.006) parts sociales de classe F, par huit millions (8.000.000) de Parts Sociales de classe G, par cent trente-cinq millions deux cent quarante-neuf mille trois cents (135.249.300) parts sociales de classe H, par vingt-deux millions (22.000.000) parts sociales de classe I et par cent quatre vingt douze millions quatre cent quatre vingt dix huit mille deux cent quarante cinq (192.498.245) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées»

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Bunetel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2012. Relation: EAC/2012/4276. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012048380/305.

(120065449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Lion-Intergestion, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.033.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2012

En date du 24 avril 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 30 décembre 2011, de Monsieur Jean-François Abadie en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration,
- de ratifier la nomination, avec effet au 30 décembre 2011, de Monsieur Jacques Mahaux en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Jean-François Abadie,
- de renouveler les mandats de Monsieur Jacques Mahaux, de Madame Nathalie Nicloux et de Monsieur Olivier Chatain en qualité d'Administrateurs pour une durée de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2018.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lion Intergestion

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012049367/19.

(120067798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

Regus No. 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.709.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de M. Dominique Yates, gérant de la société, a fait l'objet d'un changement et est désormais la suivante:

2B Chemin de Bellevue
1197 Prangins
Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012048895/14.

(120066400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

De Läbbel a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4625 Differdange, 10, rue Ménager.

R.C.S. Luxembourg F 9.119.

— STATUTS

Entre les soussignés:

1. Galassi, David, artiste indépendant, Differdange, luxembourgeoise;
2. Birgen, Christophe, gérant de bar, Dudelange, luxembourgeoise.
3. Zweyer, Mike, ouvrier, Differdange, luxembourgeoise;

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de De Läbbel a.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet de soutenir les artistes au Luxembourg au moyen d'événements culturels, de concerts, d'expositions, par conséquent de promouvoir des musiciens et artistes au Grand-Duché.

Art. 3. L'association a son siège social à 10 rue Ménager, L-4625 Differdange. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 30 jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,
- en cas de toute nuisance à l'association.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 3 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maximale pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera partagé par les membres de l'assemblée générale

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2012051265/88.

(120069786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.